

# DES PARTICULARITES LEXICALES DANS LA POESIE DE SENGHOR

**Alioune MBAYE.**

**CLAD. Université Cheikh Anta DIOP (Sénégal).**

## **Résumé**

Grammairien et académicien, Senghor est considéré comme un puriste, fervent défenseur de la langue française.

Pourtant, à la lecture de ses œuvres poétiques, on se rend compte qu'il n'a pas manqué d'y introduire des lexies issues de son terroir.

Diverses raisons l'ont conduit à cela, parmi lesquelles la volonté de diffuser des éléments de la culture africaine par ses langues, et de magnifier ce qu'il appelle « la négritude debout ». Ce à quoi nous ajouterons que ces africanismes n'ont pas souvent d'équivalents français, et que leur utilisation permet aussi au poète de s'évader vers le royaume d'enfance.

L'introduction de ces africanismes dans ses poèmes est donc un choix délibéré, une manifestation de son engagement pour la cause nègre, choix qui a des conséquences à la fois linguistiques et pédagogiques.

**Mots-clés :** africanisme, emprunt, lexicologie, lexie, morphologie, particularisme lexical, Senghor, sénégalisme, syntaxe, wolof.

## **Summary**

As a grammarian and academician, Senghor is considered as a purist, a staunch supporter of the french language.

However, on reading his poems, we realized that he has included words from his native village.

He has proceed that way for many reasons among which the will to spread elements of the african culture by using its languages, and to magnify what he called « the active negritude ». Moreover, the africanisms or words of african origins don't have equivalents in french, and their use enables the poet to escape in the childhood kingdom.

The use of these africanisms in his poems is, consequently, a deliberate choice, an evidence of his commitment to the black causus ; such a choice has both pedagogical ant linguistic consequences.

**Key-words:** africanism, borrowing, lexicology, lexie, morphology, lexical specificity, Senghor, senegalism, syntax, wolof.

## INTRODUCTION

Le français est une langue « de gentillesse, de précision et d'honnêteté » disait Senghor (1962), agrégé de grammaire, pétri de culture classique, passionné d'antiquité grecque et latine. Il se révèle, ainsi, non seulement un écrivain sensible, entre autres, à la qualité de l'expression, mais aussi un défenseur et un illustrateur, par ses poèmes, d'une langue qui lui est imposée, certes, mais aussi qu'il a choisie pour écrire, comme d'autres poètes de l'époque coloniale<sup>1</sup>. Ce choix, pour Lory (1985), n'est cependant « pas toujours spontané mais rationnel, méthodique, construit, érudit, dépourvu de relation passionnelle ». Pour avoir finement étudié le français, Senghor lui trouve de réelles vertus : « pourvu d'un vocabulaire abondant grâce en partie, aux ressources du latin et du grec », dit-il, « le français est une langue concise (...), une langue précise et nuancée, donc claire. Il est, partant, une langue discursive qui place chaque fait, chaque argument à sa place, sans en oublier un. Langue d'analyse, le français n'en est pas moins une langue de synthèse. »<sup>2</sup> Et à force de le pratiquer, il n'en est plus un simple locataire, il en serait devenu propriétaire au point de reconnaître : « Je pense en français. Je m'exprime mieux en français que dans ma langue maternelle » (p.841).

Senghor est un puriste. Il appartient à la classe dirigeante. Et l'on pourrait s'attendre, si on se réfère à la classification établie par S. Lafage (1976) sur la situation sociolinguistique africaine avec pour base le statut social et le degré d'acculturation du locuteur ou de l'écrivain, que son discours observe la norme académique<sup>3</sup>.

Et pourtant, dans sa poésie, abondent les africanismes.

Nous nous proposons dans cette étude qui sera surtout descriptive (donc, sans jugement aucun sur l'acceptabilité ou le rejet d'une lexie), de donner un aperçu de quelques particularités lexicales relevées dans la production poétique de Senghor, avant d'expliquer les raisons de leur emploi. C'est une façon pour nous de contribuer, par la réflexion théorique, à l'inventaire du français du Sénégal après avoir participé, pendant six ans, à la collecte de lexies dans une équipe composée de chercheurs et d'enseignants du CLAD et de la Faculté

---

<sup>1</sup> Le journaliste sénégalais Bara Diouf, ancien directeur du quotidien national *le Soleil*, nous rappelait le purisme de Senghor en ces mots : « Tous les mois, Senghor réunissait la rédaction entière du *Soleil* dans la salle du conseil des Ministres. Devant le tableau noir et la craie du professeur de français qu'il n'a jamais cessé d'être à la main, ce n'était pas des cours de propagandes socialistes qu'il donnait aux journalistes mais des leçons de syntaxe et de grammaire ». In *Le Soleil*, 14-17 juin 2001, p. 24.

<sup>2</sup> Senghor (L.S.) : « Le français, langue de culture », Revue L'Esprit n°311, 1962, p. 840.

<sup>3</sup> Selon Lafage, (S.), « la classe dirigeante africaine (l'élite) fait usage du français central académique. La classe moyenne lettrée s'exprime dans une variété régionale du français. Ceux qui sont peu ou pas lettrés utilisent occasionnellement un français dialectal « pidginisé » alors que la classe populaire non lettrée n'utilise que le parler ethnique et/ ou une langue vernaculaire. C'est dans les classes moyennes et populaires plus en contact avec les réalités africaines que se retrouvent, plus abondamment, les africanismes », in « Le français parlé et écrit en pays éwé (Sud-Togo) ». Chap. II, Lexique, 1976, Abidjan, *ILA* n°58. p. 13.

On peut estimer que ce cloisonnement n'est pas étanche. Selon les circonstances : destinataire, lieu, objectifs, etc, quelqu'un de l'élite peut utiliser la forme d'expression des autres classes, le contraire étant cependant plus difficile.

des lettres de l'Université de Dakar,<sup>4</sup> et de montrer que Senghor ne s'est pas seulement engagé dans le domaine politique et littéraire, mais aussi a réfléchi sur les langues africaines qu'il a enseignées. Enfin, les études sur la littérature africaine ont surtout porté sur le fond, c'est-à-dire sur les thèmes révélateurs de la vie africaine et rarement sur les éléments de style et autres formes de pensées qui traduisent mieux, selon nous, la personnalité des auteurs. Pour cette raison, nous voudrions ici nous intéresser à la langue d'un écrivain de renom, riche d'une culture dans laquelle il a baigné et qu'il tenait à divulguer, et doté d'une réelle maîtrise des techniques d'écriture.

## **I - NECESSITE D'UNE ETUDE LEXICOLOGIQUE DE LA POESIE DE SENGHOR.**

Nous nous intéressons ici à la néologie lexématique, c'est-à-dire aux particularismes dont le signifiant, obtenu par dérivation, composition ou tout autre procédure créatrice dans le français, peut être considéré comme une forme nouvelle. Nous avons choisi de parler « d'africanismes » et non de « sénégalismes ». *L'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique* nous fournit la preuve de la difficulté de situer une lexie dans une localité précise du continent noir, son emploi étant décelé dans maints endroits. Cela peut notamment s'expliquer par la vitalité de certaines langues africaines qui ont prospéré grâce aux déplacements de leurs locuteurs-dioulas voyageurs à travers l'Afrique. Nous pensons au Bambara par exemple. *IFA*<sup>5</sup> nous apprend, entre autres, que « balafon », mot originaire de cette ethnie du Mali, est aussi employé en Côte d'Ivoire, au Bénin, en Haute-Volta, au Niger, au Sénégal, au Tchad et au Togo (p.36), donc, dans toute la sous-région. Ajoutons à cela que le Bambara était la langue de commandement des tirailleurs sénégalais dans l'armée coloniale, ce qui contribuait à sa diffusion et à son imposition sur les autres langues. L'écrivain sénégalais Ousmane Sembène en fait souvent état dans son roman *Les bouts de bois de Dieu* (1960) où des mots comme « makou » (silence !) et « abana » (c'est fini !) figurent dans le répertoire oral des gardes pénitenciers, prompts à mettre fin à toute discussion et désireux de toujours manifester leur autorité.

Ces « africanismes » sont constitués, en grande partie, d'emprunts et de néologies, indispensables pour l'expression d'un monde en perpétuelle et rapide évolution. Ce sont des « régionalismes linguistiques », faits de langues constants et collectifs qu'on ne devrait pas confondre avec « la faute » définie comme une déviation passagère et individuelle par rapport à ce qu'on considère comme « la norme ».

Il est vrai que Manessy (1978 : 75) s'insurgeait déjà, contre les expressions « français du Sénégal, français du Cameroun ». Et Tabi Manga rejetait toute idée « d'africanisme », soupçonnant *I.F.A.* « d'être comme une légitimation d'un français-ghetto à destination exclusivement africaine » et de poursuivre : « l'idée même de français d'Afrique semble comporter quelque chose de vicieux idéologiquement » (*IFA*, p.44).

---

<sup>4</sup> En 1974, l'Association des Universités entièrement et partiellement de langue française (AUPELF) avait lancé une enquête sur le français d'Afrique. C'est la somme des résultats qu'on a publiée sous le titre : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* en 1983. Notre équipe qui participe à *I.F.A.2* a étudié le français du Sénégal de 1980 à 1996.

<sup>5</sup> C'est l'abréviation de *l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique*

Ceux qui, en général, ont rejeté *IFA*, l'ont fait selon nous, en partie, au nom d'une volonté d'affirmer leur appartenance à « la grande Francophonie » pour préserver l'homogénéité d'une langue à vocation universelle. Ils ont semblé accorder plus d'importance à l'invariant au détriment des pratiques langagières isolées parce que régionales, dialectales ou sociolectales.

Mouralis (1982 : 28) ne partage pas leur avis, lui qui voyait, dans ces prises de position hostiles, le principal obstacle à l'émergence d'une véritable littérature africaine avant de condamner ce qu'il considère comme « une résistance à l'idée que les Africains pourraient être des producteurs de langage et de concepts ».

Mais, puisque les africanismes sont une réalité, notamment dans la production littéraire sénégalaise et plus largement africaine, leur étude s'impose et est l'œuvre de chercheurs locaux depuis les années 70. Telle était aussi la position défendue par Calvet (1978 : 30) lorsqu'il s'exclamait : « Le français d'Afrique existe, c'est un fait. Les linguistes commencent à le décrire, c'est une victoire ». C'est par cette étude qu'on se rendra compte de l'état de la langue française en Afrique où elle se trouve forcément en contact avec d'autres langues locales, ce qui ne peut manquer d'avoir des incidences au plan lexical, sémantique, morpho-syntaxique et autres.

Pourquoi devons-nous nous intéresser précisément à l'œuvre poétique de Senghor ?  
Trois raisons essentiellement nous motivent.

Tout d'abord, c'est que c'est surtout dans ce genre majeur, propice à l'expression des idées-sentiments, que les particularités lexicales abondent chez Senghor, comparativement à ses essais et autres conférences publiés dans la collection *Liberté*.

Ensuite, il se trouve que depuis l'introduction de la littérature africaine dans les programmes d'enseignement en Afrique francophone, (début des années 70), Senghor y figure en bonne place. Et la plupart des textes des manuels sont de lui : (par exemple 47 textes sur les 124 qui composent le livre de littérature africaine en usage, de 1972 à 1995, dans les classes de Première au Sénégal).

Ajoutons à cela qu'en 1985, l'excellente biographie de Senghor élaborée par le rédacteur en chef de la revue trimestrielle *Ethiopiennes*, Moustapha Tambaou, nous révèle que son œuvre poétique est traduite en dix-huit langues<sup>6</sup>. Il est donc largement diffusé en Afrique, et les non-Sénégalais qui le lisent pourraient avoir besoin de connaître le sens de certains africanismes qu'ils ignorent, pour la compréhension de ses textes.

Nous noterons enfin que *IFA I*<sup>7</sup> n'a pas retenu toutes les particularités lexicales que contient l'œuvre poétique de Senghor. En effet, pour figurer dans cet inventaire lexicologique, la lexie devait répondre à cinq critères que nous rappelons :

« 1) *Critère qualitatif* : ne retenir que les domaines les mieux attestés,

<sup>6</sup> Ces langues sont les suivantes : anglais, albanais, allemand, arabe, danois, espagnol, hébreu, italien, macédonien, norvégien, portugais, provençal, roumain, russe, serbo-croate, slovène, suédois et néerlandais.

<sup>7</sup> *IFA I* collecte les particularités lexicales de douze pays africains : Togo, Zaïre, Mali, Niger, Sénégal, Rwanda, Tchad, Cameroun, R.C.A., Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina

- 2) *Critère chronologique* : ne recenser que les termes encore actuellement disponibles,  
 3) *Critère géographique* : refléter les lexies étroitement localisées,  
 4) *Critère de fréquence* : rejeter les lexies dont la fréquence est faible,  
 5) *Critère linguistique* : éliminer les lexies spécialisées dont l'usage n'est pas attesté dans la langue courante » (IFA, 1983, p.XIV)

Cela peut signifier que les *citations* définies comme « une occurrence *occasionnelle* et *individuelle* d'un terme qui demeure effectivement étranger par rapport à la langue dans laquelle il est inséré » (Gontier. 1979 : 27), les lexies empruntées à des langues parlées sur une faible aire géographique comme le sérère par exemple, certaines lexies du monde de la faune et de la flore désignant des réalités locales, ont peu de chance d'être retenues. Il en est de même d'une lexie vieillie, faisant référence à une réalité d'une autre époque.

Et de plus, il est évident qu'*IFA* n'est pas accessible à tout le monde.

Des chercheurs comme Blonde du CLAD (1977) se sont interrogés sur la pertinence du choix de ces critères : « Est-ce une norme définie en fonction de visées néo-colonialistes culturelles ? » se demandait-il avant de poursuivre :

- « est-ce en fonction de critères esthétiques et moraux ?
- en fonction des besoins des populations ?
- en fonction des habitudes propres à une classe sociale particulière ?
- est-ce une norme résultant de toutes ces tendances ?
- est-ce une norme en fonction de décisions officielles susceptibles d'être réformées ?
- est-ce une norme en fonction de la formation des professeurs ou des désirs des inspecteurs ?
- est-ce en fonction d'une norme définie en France, donc tendant à conserver une langue liée à une autre époque, une autre société, une certaine catégorie sociale ? » (p.7).

Pourtant Caprile avait pressenti ce genre de critique, lui qui en 1977 déjà, justifiait la nécessité d'*IFA* en ces termes : « En étudiant le français en Afrique, il ne s'agit pas de participer à une quelconque politique culturelle néo-colonialiste de rayonnement du français(...). Nous voulons plutôt faire reconnaître que toutes les variétés de la langue sont dignes de la même attention, sans aucune discrimination, qu'elles soient acceptées ou non par la norme » (p.6).

Le problème pour nous, c'est justement cette « norme ». Une fois qu'on en parle, il y a, pensons-nous, comme rejet de ce qui s'en éloigne, donc un jugement de valeur nécessairement négatif comme si ce français d'Afrique était un français au rabais par rapport à un autre français dit « central », et par conséquent, serait incapable de faire progresser le continent au plan technique et scientifique par exemple. Cela peut expliquer, partiellement du moins, les prises de positions hostiles de ceux qui s'insurgeaient contre l'étude de ce français, bien que celle-ci soit menée avec une démarche scientifique classique qui a fait ses preuves ailleurs.

Est-il aisé de cerner cette « norme », ce français standard ou neutralisé que *Le Petit Robert* donne comme synonyme de « loi, modèle, principe, règle, ...de ce qui doit être » et que Jean Dubois (1965 : 5) assimile à « la moyenne des emplois actuels, une fois rejetés les écarts les

plus grands, l'écart étant les usages régionaux, individuels, les dialectes, patois et idiolectes ? »

De plus, *IFA 1* fait la synthèse du français d'Afrique et nous avons relevé que la notion de *fréquence* est l'un des critères fondamentaux pour qu'une lexie soit retenue. Or, mesurer cette « fréquence » peut poser problème pour diverses raisons. Dumont l'avait signalé en 1979 (p.13) lorsqu'il disait : « il n'existe actuellement, étant donné les faibles moyens dont dispose l'*IFA*, aucune possibilité de mesurer scientifiquement ce paramètre. Seules l'expérience quotidienne et l'intuition linguistique nous ont guidés ». Et notre groupe de travail, pendant six ans, n'a pas manqué de procéder à des « tests de confirmation et de vérification » pour se rendre compte que ce qui est fréquent chez un individu ou un groupe de personnes, peut ne plus l'être dès qu'on change de lieu. Quelques exemples pour illustrer nos propos : « bistouriser » qui, dit-on, est « d'utilité courante » au Cameroun, est inconnu au Sénégal. Et si « balafon » et « harmattan » sont répandus au Sénégal, pays sahélien ouest-africain au point d'être retenus, il n'est pas certain qu'il en soit de même hors de cette contrée. Et encore, à partir de quel nombre d'attestations peut-on parler de fréquence ?

La conclusion qu'on en tire, c'est que la norme est loin d'être homogène et certains critères sont discutables.

Pour toutes ces raisons linguistiques et pédagogiques évoquées, l'étude lexicologique de la production poétique senghorienne s'impose, et cela d'autant plus que ceux qui semblaient hostiles à ce genre de recherche ont révisé leur position. On peut encore citer Tabi Manga qui, en 1990 (p.17), écrira ceci : « Je vois qu'il convient *maintenant* (c'est nous qui soulignons), de *reconsidérer* le statut des africanismes. Il serait *temps de commencer à admettre*, prudemment, au rang des usages permis, des significations nouvelles données qui ne dénaturent en rien la structure grammaticale et phonologique du français. La francophonie africaine a *maintenant* le droit de faire reconnaître ses idiotismes, d'être *pleinement vivante* à travers la richesse de ses expressions, de *contribuer à sa manière* à l'enrichissement du français afin qu'apparaisse sa vérité à travers cette variété ». On ne peut être plus clair.

## II - RELEVÉ DE QUELQUES PARTICULARITÉS LEXICALES CHEZ SENGHOR

Senghor a publié sept recueils de poèmes :

- *Chants d'ombre* (1945),
- *Hosties noires* (1948),
- *Ethiopiennes* (1956),
- *Nocturnes* (1961),
- *Lettres d'hivernage* (1973),
- *Elégies majeures* (1979),
- et *Poèmes perdus* (1990).

Les particularités lexicales sont présentes dès ses premières publications. Celles qui datent d'avant les indépendances, et surtout de la période de lutte du mouvement de la Négritude sont les plus fécondes en la matière. Senghor lui-même reconnaît que « la poésie,

comme tout phénomène de civilisation, plus que tout phénomène de civilisation, traduit l'esprit d'une époque » (1958 : 220).

Certaines lexies reviennent souvent dans différents recueils de poèmes publiés à des dates différentes. Elles expriment des réalités locales inconnues des Français, et donc absentes de leur langue.

Ces lexies appartiennent à plusieurs domaines :

- la monnaie* : guinée,
- le chant et la musique* : kora, balafong dyoung-dyoung, khalam, tabala, talmbatt, mbalakh, tama, dyali, sorong, gorong, tam-tam,
- les animaux* : léopard, antilope, kôba , crocodile, hippopotame, lamantin, iguane, panthère, mamba, caïman,
- la végétation et les arbres* : mil, kaïcédrat, baobab, ronier, vin de palme, souna, sanio, palétuvier, tamarin, khakham, calebasse, goyave,
- l'habitation et ses annexes* : tata, poto-poto, bolong, tann, séco,
- les hommes, les peuples et les réalités sociales* : signare, sara, griot, tokor, guelwar, tyédo, gris-gris, taga, sérère, cauri, grand-Dyaraf, Bour-Sine, couscous, Almamy, lèlè, yèla, talbé, sopé, dang,
- les saisons* : hivernage, harmattan.<sup>8</sup>

Un premier constat : c'est le nombre important d'emprunts. Déjà en 1979, Gontier, chercheur au CLAD, faisait remarquer que « parmi les 1500 particularismes que compte le dernier inventaire réalisé par le CLAD, on relèvera environ 420 emprunts, ce qui revient à une proportion de 26%.(...). Cela est révélateur de la place qu'occupe la néologie par emprunt dans l'ensemble des phénomènes de créativité lexicale propres au français du Sénégal » (1979 : 32).

Cela n'est pas contredit par ce que nous avons remarqué dans la production poétique de Senghor : nous avons relevé, *IFA 1* à l'appui, 59 africanismes, parmi lesquels 31 emprunts aux langues africaines.

Ajoutons à cela que parmi ces africanismes, des lexies connues figurent déjà dans les dictionnaires de la langue française. C'est le cas notamment de certains noms d'animaux comme « antilope, léopard, caïman, crocodile, hippopotame et panthère ». Ils expriment cependant, des réalités différentes de celles auxquelles elles renvoient normalement. Par exemple, ce qui, chez nous, donc chez Senghor, est appelé « crocodile », est en réalité un « caïman » selon *IFA I*. On y définit en effet, à la page 79, « le caïman » comme un reptile crocodylien d'Amérique, (norme) », et on y précise que « le mot est employé à tort (c'est nous qui soulignons) pour désigner le crocodile à large museau (*ostéolamus tetraspis*), tandis que « crocodile » désigne généralement le gros crocodile (*crocodilus niloticus*). ».

Un autre exemple : A la page 354 d'*IFA I*, on considère que l'appellation « panthère » est « impropre » et doit être remplacée par celle de « léopard ». Il en est de même de

<sup>8</sup> Nous n'avons pas voulu alourdir notre texte par le relevé de tous les versets de la poésie de Senghor contenant ces lexies. Nous avons jugé suffisant de nous limiter à cette liste à titre indicatif.

« l'iguane », appellation impropre aussi de la salamandre (*IFA I*, p. 237), et qui serait « un reptile saurien de l'Amérique tropicale ayant l'aspect d'un lézard de grande taille ».

C'est souvent la ressemblance morphologique entre les deux éléments nommés (ex : caïman-crocodile) qui est à l'origine de cette néologie sémantique.

On a noté dans le corpus relevé, quelques créations lexicales par composition ou par dérivation comme « grand-Dyaraf », « Bour-Sine », « viguelwar » (calqué sur « vicomte ? ) et « lamarque », composé du mot sérère « lam » et du grec « archos » pour signifier « le propriétaire de la terre ».

Un grand nombre de ces lexies sont originaires de langues africaines. Il n'a cependant pas toujours été aisé de les localiser géographiquement avec exactitude : aux hésitations de nos informateurs, ont fait suite des contradictions entre eux surtout lorsque la même lexie se retrouve dans deux langues différentes. C'est le cas de « ndéissane » par exemple noté chez les Sérères et chez les Wolofs. Et le plus souvent, ils ont tranché en faveur de la langue dominante, c'est-à-dire le wolof, langue de l'ethnie quantitativement la plus importante (40 % de la population), et parlée ou comprise par plus de 80% des Sénégalais. Nous avons relevé un autre cas intéressant pour illustrer nos propos : à la page 63 de sa publication, Gontier classe « Almamy » parmi les noms poulars, alors que, dans *IFA I*, à la page 13, on nous dit que cette lexie est d'origine arabe. Il est vrai qu'une ethnie, très versée dans l'Islam, peut l'utiliser au point que ses origines se perdent.

Ainsi, retiendrons-nous que dans la production senghorienne, des africanismes peuvent provenir :

- du wolof, (langue dominante du pays) : taga, woï, ndeissane, souna, sanio, sopé, tann,
- du sérère, (langue maternelle du poète) : tokor,
- du mandingue, (langue très diffusée dans la partie sahéenne de l'Afrique suite aux nombreuses pérégrinations des commerçants de cette ethnie) : tata, dyali, kora, balafong,
- de l'arabe, (langue de la religion dominante) : tabala, talbé (talibé ?), Almamy, couscous,
- du poular, (autre langue parlée au Sénégal et dans les pays limitrophes) : kôba,
- du portugais, (langue de colonies voisines du Sénégal) : secco, signare.

Ce sont des langues de ce que les historiens appellent « la grande Sénégambie », constituée par Le Sénégal, le Mali, la Guinée, la Mauritanie, la Gambie et la Guinée- Bissau et aujourd'hui morcelée par le découpage colonial. Dans cette région s'est notée en effet, selon les historiens, à partir du X<sup>ème</sup> siècle, une unité culturelle homogène ayant pour conséquence des langues largement diffusées suite au brassage des ethnies, et donnant naissance à une véritable culture sahéenne.

Des lexies originaires d'autres langues africaines sont encore présentes dans les poèmes de Senghor : *IFA I* nous apprend par exemple que « potopoto » qui figure sur notre relevé est d'origine zaïroise, ce mot désignant en outre un quartier de Brazzaville, et que même le nom « harmattan », largement connu au Sénégal, proviendrait du Fanti du Ghana.

Si nous avons précisément tenu à mentionner, dans le lot des africanismes, ces lexies appartenant à des langues africaines, c'est parce que *IFA I* l'a fait avant nous pour expliquer

cela par leur fréquence dans les discours en français. Et ses auteurs se sont justifiés ainsi, sous la plume de Caprile : « Nous refusons de nous consacrer au seul français, sans étudier ni prendre en considération les langues africaines. En se limitant au seul français, on risquerait d'adhérer à une conception d'assimilation et de réduction des langues africaines sans lesquelles le français serait, non pas une langue véhiculaire au niveau national, mais une langue d'intégration ou de ségrégation culturelle. Nous serions alors bien loin du « dialogue des cultures » qui suppose la reconnaissance de l'autre, même si la situation sociale et politique n'est pas égalitaire » (p. 6).

Senghor les a préférés à leurs équivalents français, s'ils existent, pour des raisons que nous évoquerons plus loin.

Un autre constat : c'est le wolof qui est la langue la plus prêteuse, sûrement parce que, avons-nous dit, la plus parlée par la population locale ; et le sérère, langue maternelle du poète issu d'une ethnie minoritaire, est la moins fournisseuse en africanismes. De plus, les domaines les plus visités sont le social, l'économique et le culturel exprimant la vie quotidienne et la civilisation dans laquelle a baigné Senghor.

Dans ce lot d'africanismes, ne figure aucun verbe, aucun déterminant, aucune conjonction ni préposition, aucun adjectif. Nous n'avons relevé que deux interjections : « woï ! » pour exprimer la souffrance<sup>9</sup>, et « ndeissane ! » pour manifester la pitié. Le reste du corpus est composé de substantifs. Si ceux-ci précisément dominent sur les autres catégories grammaticales, c'est d'abord parce que certains d'entre eux comme la plupart des lexies ayant trait à la faune et à la flore existent déjà en français. Ensuite, c'est que Senghor, en puisant des termes de son milieu, a voulu plus informer sur des réalités (comme la faune et la flore locales précisément, l'habitat, la musique, les hommes), que sur des actes, des manières ou des sentiments.

A part quelques noms d'animaux (panthère, antilope), d'ustensiles de cuisine (calebasse) ou désignant des femmes (signare), toutes les lexies sont de genre masculin. Nous y reviendrons.

A noter que la plupart de ces lexies sont dissyllabiques, ex : « yéla, lélé, sopé, gorong », trissyllabiques quelquefois, ex : « balafong ». On avancera avec prudence que ce nombre réduit de syllabes qui composent les lexies relevées pourrait être un premier élément de facilitation de leur intégration dans un discours en français.

On peut y ajouter d'autres facteurs d'intégration :

- *sur le plan morpho-syntaxique*, Guilbert nous apprend qu'un « mot étranger, dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morpho-syntaxique français, est totalement intégré à notre langue » (1975 : 97). Nous n'avons relevé qu'un seul cas de dérivation suffixale chez Senghor : la lexie « koriste », dérivée de « kora » pour désigner le joueur de cet instrument de musique.

<sup>9</sup> A ne pas confondre avec « woy » : chanson.

De plus, le mot emprunté peut se retrouver comme élément d'un mot composé. Comme exemple relevé, nous citerons « Grand-Dyaraf ».

Les déterminants sont présents devant beaucoup de lexies qui varient ainsi en nombre. On peut citer « *des* tamas », « *des* guelwars », « *les* dyalis », « *deux* koras », « *des* dyoungs-dyoungs ». Nous ne pouvons cependant expliquer le genre des mots. Pourquoi « *la* souna » ? pourquoi « *le* sanio » alors que les deux sont des variétés de mil ? Rappelons que la distinction masculin/féminin est inconnue du wolof qui n'utilise que des morphèmes de classe post-posés pour opposer les humains et les non humains. Finalement, est-ce la forme de la chose qui détermine son genre (rotondité de la « kora ») ? Est-ce la catégorie d'individus qui s'en sert ou qui la travaille (ex : la « souna ») ? Est-ce la terminaison des mots, ceux dont la lettre finale est « a » étant affectés du genre féminin ? On ne sait.

- *sur le plan graphique*, nous remarquons que c'est l'alphabet français qui est choisi pour transcrire le mot, ce qui a facilité le fait que certaines lexies de Senghor dont la plupart des poèmes sont publiés avant 1979, soient retenues dans *IFA 1*. En effet, l'intégration orthographique et l'intégration phonétique par la francisation de la graphie, faisaient partie des critères de sélection. Deux raisons pour expliquer ce choix d'écriture par Senghor :

La première est que sa poésie s'adressait en grande partie au lectorat français, vu l'importance du taux d'analphabètes en Afrique avant les indépendances. C'est pourquoi il a tenu à écrire la lexie en se rapprochant le plus possible de la façon dont elle est dite dans sa langue d'origine. Cela explique notamment la présence de la lettre (e) muette figurant à la fin de « bour-sine » et de « ndeissane » pour que la consonne de la dernière syllabe se prononce. Il a aussi conservé les groupes consonantiques comme les séquences biphonémiques « mb », « nd » qui n'existent pas à l'initiale en français. Notons, en guise de comparaison, que dans les productions d'autres auteurs (c'est le cas de Sembène que nous avons déjà cité), des mots originaires du wolof comme « mboubou », « ndiouli », « mbantamaré » par exemple, sont devenus « boubou » (vêtement), « diouli » (circoncis), « bantamaré » (une variété de plante) . Senghor, avons-nous dit, a choisi de ne rien changer si une telle situation se présente, ce qui nous a valu la lexie « mbalakh » où la prononciation exacte du mot wolof est conservée .

De plus, les longueurs et la gémiation relevées dans certaines lexies wolof ne sont pas indiquées par le redoublement des voyelles puisque le système linguistique de celui à qui est destiné en priorité le texte du poète les ignore. La graphie française nous a donc valu « bour », « ndeissane », « khakham », « souna », « sanio », « sopé » qui possèdent des voyelles longues ou des consonnes redoublées dans la prononciation normale en wolof par exemple. Or, gémiation et longueur vocalique sont, dans cette langue, des traits pertinents permettant de distinguer deux unités, d'où leur importance : « bax » (bouillir) est différent de « baax » (être bon), « nit » (homme) n'est pas « niit » (éclairer), et « xol » (le cœur) n'a rien à voir avec « xool » (regarder).

La seconde raison expliquant l'emploi de l'alphabet français, c'est que le décret fixant l'écriture des langues nationales sénégalaises n'est pris qu'en 1971<sup>10</sup>, date postérieure à celle de

<sup>10</sup> Le décret n° 71-566 du 21 mai 1971 relatif à la transcription des langues nationales dote chacune des six langues officielles reconnues au Sénégal d'un alphabet. Le décret n° 75-1025 du 10 octobre 1975 portant sur

la publication des poèmes de Senghor. Elle s'est inspirée de l'API (Alphabet phonétique international).

Cela a fait que :

- la voyelle postérieure fermée [u] s'est écrite « ou » ex : « bour-sine »,
- la consonne occlusive palatale [j] s'est écrite « dj » comme dans « djoung-djoung », écrit quelquefois « dyoung-dyoung »,
- la constrictive vélaire sourde [x] est devenue « kh », ex : « khakham », « mbalakh », « khalam »,
- l'occlusive orale palatale [ç] est transcrite « ti », ex : « tiédo ».

On peut être surpris par le fait que chez Senghor, un mot soit graphié de diverses façons. C'est le cas de « ndéissane »<sup>11</sup>, écrit aussi « ndéisane »<sup>12</sup>, de « guelwar »<sup>13</sup> devenu « guélowar » ailleurs<sup>14</sup>. Nous ne pouvons expliquer cette instabilité orthographique que par le fait que les poèmes ayant été écrits à des périodes différentes de la vie de Senghor et alors qu'aucune règle n'était encore fixée, rien de systématique n'imposait une orthographe uniforme.

Notons toujours que sur le plan graphique, aucun africanisme n'est écrit en italique ou avec des guillemets, ce qui serait signe de distance que l'auteur prendrait vis-à-vis de ces lexies. De plus, aucune note explicative entre parenthèses ou en bas de page n'accompagne les africanismes. C'est la manifestation pour le poète, du désir de les intégrer dans son discours en français, en leur donnant le même statut que les autres mots. La puissance évocatrice de la lexie et son exotisme semblent, dirait-on, plus importants que sa signification.

- *sur le plan sémantique* : selon Guilbert, il y a intégration lorsqu'un « terme emprunté par une langue passe dans cette langue avec un signifié monosémique » (p.97) « gongo », « lélé », « yéla », « talmbatt » entre autres sont des lexies caractérisées par leur constance sémantique, ou des emprunts dénotatifs faisant référence à des réalités uniques qu'aucun mot d'une langue étrangère ne peut exprimer.

On en conclut que l'intégration des africanismes, pour la plupart des lexies, est *totale* dans la poésie de Senghor pour les principales raisons que nous rappelons :

- une utilisation de l'alphabet français,
- une absence d'italique et de parenthèses,
- les lexies, dans leur utilisation, ne gênent en rien la structure de la phrase,
- celles qui sont le fruit de la dérivation ou de la composition comme « koriste » respectent les règles de la langue française.

Finalement, une question s'impose à nous : qu'est-ce qui explique la présence de ces africanismes dans la production poétique senghorienne ?

---

l'orthographe et la séparation des mots en sérère, et le décret n°75-1026 du 10 octobre 1975 portant sur l'orthographe et la séparation des mots en wolof dotent ces deux langues d'un orthographe officiel.

<sup>11</sup> Senghor, (L. S). *Poèmes*, Editions du Seuil, 1973 , p. 129.

<sup>12</sup> *Poèmes*, op. cit. p. 176.

<sup>13</sup> op. cit. p. 57.

<sup>14</sup> op. cit. p. 71.

### III - LES AFRICANISMES CHEZ SENGHOR, UN CHOIX DELIBERE ?

Différents chercheurs ont tenté d'expliquer la présence d'africanismes dans la production de nos écrivains.

Selon Willy Bal (1973 : 340), trois raisons particulièrement les motivent :

- «- des données sociolinguistiques correspondant aux conditions et aux circonstances d'introduction, d'apprentissage et d'utilisation du français,
- des conditions d'interférences dues à la situation de contact du français avec les langues africaines,
- des besoins de communication et d'expression propres à des milieux naturels et culturels spécifiques ».

Pour Rafiloson (1992 : 43), le fait qu'un individu bilingue connaisse un métissage linguistique serait dû :

- « - à des différences au niveau des unités et des structures linguistiques utilisées dans les deux langues,
- des différences surtout quant à la vision de la réalité extralinguistique véhiculée par chaque langue, qu'il s'agisse du découpage de cette réalité ou de la façon de traduire une expérience humaine en énoncé linguistique,
- des différences enfin au niveau des valeurs culturelles qui se rattachent à chaque langue, valeurs d'autant plus importantes qu'elles sont souvent à l'origine de certaines traditions ou de certains tabous linguistiques » .

Dumont aussi<sup>15</sup> donne son opinion sur la question tout en faisant part de ses limites. Il souligne en effet qu'il « semblerait que l'emploi des mots africains dans le discours français obéit à des motivations psychologiques, politiques, sociologiques et stylistiques qui échappent à l'analyse purement linguistique du spécialiste ».

Que pouvons nous dire, à ce propos, sur Senghor ?

La grande difficulté rencontrée en travaillant sur les poèmes qu'il a publiés et sur les commentaires qu'il en a faits, c'est qu'on est souvent porté à le paraphraser. Etudier sa poésie, en effet, c'est relater sa vie, décrire son milieu, parler de sa famille, ce que ni lui, ni ses nombreux biographes n'ont manqué de faire, et abondamment.

Le rôle qu'il a joué dans le mouvement de la Négritude, ses hautes fonctions présidentielles, les conférences qu'il a tenues de par le monde de même que ses préfaces à des livres et qui font l'objet de la collection *LIBERTE*, lui ont donné l'occasion de s'expliquer sur sa production littéraire, sinon de justifier ses choix. C'est le cas par exemple en ce qui concerne l'introduction des africanismes dans ses poèmes.

L'essai de référence sur ce point précis demeure « Comme les lamantins vont boire à la source » (1973). Il y divulgue certaines raisons qui sont à l'origine de ces africanismes lexicaux dans sa production littéraire. On a comme l'impression que cet agrégé en grammaire maîtrise assez sa plume pour ne rien écrire au hasard. Il revient au lecteur de déceler et de

<sup>15</sup> Dumont, (Pierre), 1990, *Le français, langue africaine*, Paris, L'harmattan, p. 18

comprendre ce qu'il a choisi de mettre dans son texte. GAXOTTE, que SENGHOR a cité dans l'un de ses articles, conteste cette idée de « choix ». Il a estimé en effet que « pour être créatif, il ne faut pas parler de logique, pis, d'intelligence, et de choses semblables. La créativité, ça vient comme ça, sans idée préconçue, sans plan préalable, sans ordre. C'est quelque chose de spontané, d'instinctif » (1979 : 9).

D'abord, pourquoi cette fréquente évocation de son milieu d'origine d'où il tire son inspiration et les moyens pour l'exprimer ?

C'est que, exilé en Europe où il poursuivait ses études avant d'y enseigner, Senghor devait sentir le besoin de se souvenir de son terroir pour se replonger dans le royaume d'enfance. Il est dit que vivre en Europe pour un Africain, c'est être exilé dans une langue et une culture étrangères, donc être linguistiquement déterritorialisé. D'où un désir d'amarrage pour ce nomade, par la réaffirmation continue de la présence africaine. Lui-même soutient ceci : « Et *puisque'il faut m'expliquer* sur mes poèmes, *je confesserai* encore que presque tous les êtres et choses qu'ils évoquent sont de mon canton, quelques villages séréres perdus parmi les tanns, les bois, les bolongs et les champs. Il me suffit de les nommer pour revivre le royaume d'enfance » (*Poèmes*, p. 154). Et dans son souci d'efficacité et de précision, il ne peut les nommer que par le mot local les désignant, ce qui, en cette période d'assimilation, était aussi acte d'audace, parce que de transgression.

Ensuite, c'est pour Senghor, une façon de magnifier « la Négritude debout » (*Poèmes*, p. 155). Comment pouvait-il en être autrement pour ce poète noir, soucieux, depuis les années 30, de valoriser les cultures nègres ? Pour cet homme imbu de ses traditions qu'il ne tient pas à renier malgré une longue imprégnation dans une culture étrangère ? Pour ce chercheur dont la préoccupation fut, en pleine période coloniale, de déceler ce que sera la contribution du Noir au banquet de l'Universel ? Comme le serpent, il peut subir une mue, mais pas une mutation. Chassez le culturel, il revient au galop.

Il suffit de suivre l'évolution de la littérature africaine dans le temps et dans l'espace pour comprendre le sens de ce combat.

N'a-t-on pas d'abord rejeté toute idée d'une « littérature » dans une Afrique longtemps considérée comme sans culture ni civilisation ?

Des années 30 au lendemain des Indépendances, n'a-t-on pas tenu à débarrasser le français parlé par les Africains de tout corps étranger considéré comme « le fruit d'une pensée primitive et sauvage » au point de contrôler, sur le plan linguistique, la production théâtrale des élèves-dramaturges à l'École normale William Ponty et dans les centres culturels, et d'introduire à l'école, le « symbole » que certains appelaient « le collier de la honte » ? Cela participait d'une volonté de poursuivre la mission colonisatrice. L'inspecteur de l'enseignement élémentaire Davesne le disait ainsi clairement en 1933 : « nous avons l'ambition de franciser toute l'AOF, au sens linguistique et scolaire du mot aussi bien qu'au sens humain. Bien mieux, nous ne croyons pas pouvoir dissocier ces deux préoccupations : enseigner le français, amener les peuples africains à vivre d'une vie plus humaine ; la langue française nous paraît être un incomparable instrument de civilisation » (p.4). Il est vrai que cela a semblé porter ses fruits. Dans un de ses poèmes, « Prière aux masques », Senghor rappelle que « nous étions liés (à

l'Europe) par le nombril »<sup>16</sup> au point que si certains, comme le poète-conteur sénégalais Diop Birago, n'ont pas hésité à écrire en sonnet avec des alexandrins et des rimes dans son recueil *Leurres et lueurs*, d'autres comme le romancier guinéen Diallo Bakary ont tenu à chanter la France, symbole de « Force » et de « Bonté » dans un lyrisme digne des grands écrivains français. C'était l'époque de la « décalcomanie », néologie que nous devons au poète guyanais Damas (L.G.).

N'a-t-on pas considéré les écrivains de la génération de Senghor comme « des écrivains français d'Outre-mer », ce qui est à la fois signe d'assimilation et volonté de rejeter certaines formes de leurs productions ? En attestent les quelques rares pages qu'on leur réservait à la fin des manuels portant sur la littérature française. Nous pensons à la rubrique « Horizons élargis » par exemple de *la littérature française depuis 1945* publiée par BORDAS dans laquelle figurent « quelques aspects de...la littérature francophone ».

Puisqu'on a prétexté le vide culturel de l'Afrique pour la coloniser, c'est par la culture en général, par l'écriture en particulier que devait se manifester la présence africaine. Ce fut une révolte au sens camusien du terme, c'est-à-dire rejet de l'autre et affirmation de soi. Senghor a doublement participé à ce combat, par l'engagement politique et par l'acte d'écriture. Sur ce point précis, il s'est attaqué aussi bien à la forme (par les africanismes) qu'au fond (avec le retour incessant au passé ancestral, au royaume d'enfance et le procès du colonialisme), pour produire une littérature typiquement africaine, fruit d'une pensée et expression de la culture d'un peuple.

Senghor s'est soucié aussi, comme tous les écrivains engagés dans le combat politique et culturel de leur temps, d'écrire pour les rares intellectuels de son peuple qui savaient qu'une « kora n'est pas une harpe, non plus qu'un balafong, un piano ». « Au reste », poursuit-il, « c'est en touchant les Africains de langue française que nous touchons même les Français, et par delà mers et frontières, les autres hommes » (Poèmes, p. 156).

Il se sentait le devoir de parler, enfin. Vu ses origines aristocratiques, il a, dans son enfance, beaucoup écouté ce monde et ces hommes qui l'entouraient. Adulte, il ne se contente plus seulement d'écouter, il parle au nom des siens, il leur parle, il parle d'eux avec des mots du terroir. C'est cette mutation d'auditeur à orateur qui est à l'origine des excuses qu'il présente à Sira Badral en ces termes :

Pardonne-moi, Sira Badral, Pardonne, étoile du Sud de mon sang,  
Pardonne à ton petit-neveu s'il a lancé sa lance pour les seize sons du gorong  
Notre noblesse nouvelle est non de dominer notre peuple, mais  
D'être son rythme et son cœur

(...)

Non d'être la tête du peuple, mais bien sa bouche et sa trompette » (*Hosties noires*, p.156).

Si l'Africain voit dans ces lexies un signe de connivence entre le poète qui lui parle et lui-même qui le lit, il se pourrait que l'Européen soit, quant à lui, tout d'abord sensible à la sonorité du mot, à ce qu'il peut évoquer en lui, avant de s'intéresser à son sens.

<sup>16</sup> Ce qui peut avoir un double sens : au plan linguistique et au plan géographique

Qu'on ne considère surtout pas ces africanismes comme un parfum de couleur locale pour donner au texte un cachet sénégalais. « Si les Français de France trouvent (dans ces mots) du pittoresque, nous serions prêts à le regretter » (p.156 *Comme les lamantins...*), souligne-il. Il s'est simplement voulu JUSTE comme il le dit lui-même dans cette même page : « Nous appelons un chat un chat puisque ni la kora, ni le balafong, ni le tam-tam ne correspondent exactement à la harpe, au piano ou au tambour européen ». N'est-ce pas là une façon aussi de participer à l'enrichissement et à la revitalisation du français désormais visité par des lexies inconnues mais qui peuvent parfaitement s'intégrer au système, tant il est vrai que c'est le propre d'une langue d'évoluer, de se transformer en s'adaptant aux réalités dont elle doit rendre compte, donc de vivre ?

Là se trouve l'originalité de Senghor, originalité que la romancière sénégalaise Aminata Sow Fall définit comme « le fait de dire des choses non encore dites sous une forme non encore formulée » (1985 : 64). Ecrire, c'est surprendre, c'est éblouir les sens. Senghor refuse ainsi, malgré sa formation et son lectorat en grande partie occidental, toute littérature clonée pour apporter aux lettres françaises sa touche africaine, fort du fait que toute langue qui franchit ses frontières a un lourd tribut à payer : elle doit se soumettre pour exprimer la réalité locale. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles lorsqu'une lexie d'origine africaine est en concurrence avec une lexie française, Senghor opte pour la première. A titre d'exemples, citons « woï », « tokor », « khakham », « taga » qui signifient respectivement « chant », « oncle », « épine », « chant de louange », mais qui contiennent une charge affective pour le poète, et culturelle qu'un mot étranger ne pourrait rendre puisque, comme n'a pas manqué de le rappeler Senghor, (c'est ici le poète qui parle et non le linguiste), « dans les langues africaines, presque tous les mots sont descriptifs(...). Le mot est plus qu'une image, il est image analogique, sans même le secours de la métaphore ou de la comparaison. Il suffit de nommer la chose pour qu'apparaisse le sens sous le signe ». (Poèmes, p .157)

De plus, certaines de ces lexies (si on se réfère à *IFA 1*), surtout dans le domaine de la faune et de la flore, ont des équivalents latins mais pas français, (ex. « sorgho » de « sorghum » : p.438), alors que d'autres ont un équivalent français très peu connu chez nous. C'est le cas de « kôba » appelé ailleurs « hippotrague », ce qui est une raison supplémentaire de faire usage de la lexie du terroir.

Et que dire des lexies exprimant des réalités typiquement sénégalaises comme c'est le cas de « tann », « gongo », « yéla », « lélé », « talmbatt », « mbalakh », « djoung-djoung » ? On ne pourrait les exprimer dans une langue étrangère que par périphrase. Les introduire dans un discours en français, (ce n'est plus, dans ce cas, un choix délibéré mais une contrainte puisqu'ils n'ont pas d'équivalents français), c'est rendre fidèlement compte d'éléments de la civilisation locale. Guilbert (1975) les appelle des *xénismes* qu'il définit comme « l'occurrence dans un discours en français, d'un terme étranger qui réfère à une réalité inconnue ou très particulière ». C'est grâce à ce choix, délibéré ou non, d'imposer la lexie locale quand et où il le faut, que Senghor a pu naviguer allègrement entre les deux langues dans sa production poétique, sans connaître, à ce niveau du moins, cette dualité intérieure propre à l'écrivain déraciné véhiculant une double culture et que déplorait Laleau, peiné par

« Ce désespoir à nul autre égal

D'appriivoiser avec des mots de France

Ce cœur qui (lui) est venu du Sénégal » ( Chevrier. 1984 : 55).

## CONCLUSION

Senghor est président d'une République, poète et académicien, donc autorité politique et littéraire. Avec lui, un mot peut acquérir son brevet de francité, ce qui explique encore l'intérêt qu'on doit porter aux africanismes dans sa production littéraire. Il est au programme de nos écoles, acquérant ainsi un fort pouvoir légitimant : une lexie, dans son sens, son emploi, sa graphie, ne peut laisser indifférent un élève par exemple. Il en est de même du lecteur étranger : nous avons rappelé qu'il est traduit dans beaucoup de langues et lu à travers les cinq continents. On ne doit donc pas se limiter à l'explication des seules lexies choisies par *IFA I* selon des critères définis que nous avons tenté d'analyser. Bien que puriste, Senghor a fait usage, dans son discours en français, de mots de son terroir pour les diverses raisons que nous avons évoquées. Ce fut encore pour lui, une façon de « faire éclater cette langue frigide qu'est le français », comme disait Labu Tansi « en essayant de lui prêter la luxuriance et le pétilllement de notre tempérament tropical, les respirations haletantes de nos langues » (cité par Mpoi-buatu, 1985, p.21). A nos Josués littéraires d'essayer de lutter contre cette audace. Victor Hugo disait dans *la Préface de Cromwell*, que « les langues comme le soleil ne s'arrêtent pas, sous peine de mourir ». Avec ces lexies, Senghor va à la quête de l'authenticité en procédant à un retour aux sources pour un meilleur dialogue des cultures. La littérature la plus nationale, la plus raciale devient ainsi la plus universelle en s'ouvrant au monde. Telle est l'opinion qu'il défend dans *FRANCITE ET NEGRITUDE* lorsqu'il dit : « Le français nous a permis d'apporter à la Civilisation de l'Universel une contribution sans laquelle la Civilisation du XXème siècle n'eût pas été panhumaine. Il lui aurait manqué cette chaleur de l'âme qui fait l'authenticité de l'homme. D'aucuns l'ont dit avant moi », poursuit-il, « de Rimbaud à Breton : la civilisation européenne que l'on nous présentait comme *La Civilisation*, ne mériterait pas encore ce nom puisque civilisation mutilée, à qui manqueraient les énergies de l'Asie et de l'Afrique. En vérité, elle n'était pas encore humaniste puisqu'elle refusait la participation des 2/3 de l'humanité : du tiers-monde » (1977 : 25). Une question s'impose à nous : quel sort réserver à ces africanismes dans l'enseignement du français dans nos pays africains ?

## BIBLIOGRAPHIE

- AUPELF/UREF, (1983). *Inventaire des particularités lexicales en Afrique*. Bibliothèque nationale du Québec, 551 pages.
- BLONDE, Jacques. (1977). « Le français d'Afrique, norme et enseignement », *Réalité africaine et langue française* n°5. CLAD/UCAD, pp. 9-34.
- CALVET, Louis-Jean.(1978). « Le français d'Afrique et l'enseignement du français en Afrique ». In *Le français dans le monde* n°138. Paris : Hachette, pp. 29-43.

- CAPRILE, Jean-Pierre. (1977). «Le projet d'association d'études lexicologiques interculturelles africaines (AELIA)». In *Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique n°1*, AUPELF. pp. 5-8.
- CHEVRIER, Jacques, (1984). *Littérature nègre*. Paris : Colin. 272 pages.
- DUMONT, Pierre. (1990). *Le français, langue africaine*. Paris : L'harmattan.
- FALL, Aminata Sow. (1985). «Pratiques langagières dans la littérature négro-africaine», *Ethiopiennes*, Vol. 1 et II. Dakar : G.I.A., pp. 51 à 61.
- GUILBERT, Louis. (1975). *La créativité lexicale*. Paris : Larousse, 287 pages.
- GONTIER, Dominique. (1979). *Contribution à une typologie des particularités lexicales du français du Sénégal*. Dakar, CLAD/université de Dakar, 162 pages.
- LORY, Georges. (1985). «L'écrivain sud-africain et la mosaïque linguistique». *Notre Librairie* n°122. Paris : CLEF. pp.18-25.
- MANESSY, Gabriel. (1978). «Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français ? ». In *Langue française* n°37, pp. 91-105.
- MPOYI-BUATU, Thomas (1985). « Sciences sociales, esthétique et littérature ». In *Notre Librairie* n°78. Paris : CLEF. pp. 21-30.
- SEMBENE, Ousmane. (1960). *Les bouts de bois de Dieu*. Paris : Le livre contemporain, 379 pages.
- SENGHOR, L.S. - (1958). *Anthologie des poètes du XVI<sup>ème</sup> S*, Édition de la bibliothèque mondiale
- (1962). «Le français, langue de culture ». In *Revue ESPRIT* n°311. pp.837-844.
  - (1973). *Poèmes*. Paris : Editions du Seuil.
  - (1977). « Francité et Négritude ». In *Liberté III, Négritude et civilisation de l'Universel*. Paris : Éditions du Seuil, pp.23-27.
  - (1979). «Le français et les supports dialectaux ». In *Revue des parlementaires de langue française* n° 38, pp. 15-17.
- TABI Manga. (1990). « Écriture de l'insolite », *Notre Librairie* n°100. Paris : CLEF, pp. 10-19.
- TAMBADOU, Moustapha. (1985). « Bibliographie de Senghor ». In *Ethiopiennes*, Vol.3, n°1 et 2. Dakar : GIA, pp.204-206.